



Tribunal d'appel suite à recours du locataire

Par **rehad**, le **27/12/2015** à **17:45**

Bonjour,

J'ai gagné un affaire en première instance , le locataire a porté cette dernière en appel, en appel j'ai également gagné mais ces sommes ont été diminuées car mon avocat n'a pas donné les justificatifs de charges que je lui avais remis en main propre et ces dernières ont été déduites du 1er jugement , d'autre part il s'avère que ce n'était pas mon avocat qui me représentait mais un de ses associés que je n'avais j'avais vu ni de visu ni en consultation , mon avocat avait-il le droit de déléguer sans m'informer.

d'autre part le jugement précise en fin je cite "ordonne le partage des dépens d'appel par moitié entre les parties."

Pouvez-vous m'expliquer ce que cela veut dire exactement..

Merci pour votre aide

Rehad